

## PROCES SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2014

-----

Affiché le 1er octobre 2014

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2014**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal d'installation du Conseil municipal du 30 mars 2014.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL N°1 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2014**

Le Conseil municipal, par 30 voix Pour, 1 Contre et 1 Abstention, approuve le procès-verbal n°1 du Conseil municipal du 11 avril 2014.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL N°2 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2014**

Le Conseil municipal, par 30 voix Pour, 1 Contre et 1 Abstention, approuve le procès-verbal n°2 du Conseil municipal du 22 avril 2014.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL N°3 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2014**

Le Conseil municipal, par 30 voix Pour, 1 Contre et 1 Abstention, approuve le procès-verbal n°3 du Conseil municipal du 29 avril 2014.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL N°4 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2014**

Le Conseil municipal, par 31 voix Pour et 1 Abstention, approuve le procès-verbal n°4 du Conseil municipal du 25 juin 2014.

### **REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil municipal, par 28 voix Pour et 4 voix Contre, adopte le règlement intérieur du Conseil municipal.

### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ETAMPOIS SUD ESSONNE : EXTENSION DES COMPETENCES**

Le Conseil municipal, par 28 voix Pour et 4 voix Contre, approuve l'extension des compétences susvisée, précise que les autres dispositions statutaires sont inchangées et sollicite le concours actif du Préfet de l'Essonne à la réalisation de cet objectif.

### **CESSION D'UN VEHICULE AU GARAGE GILLOTIN AUTOMOBILES**

Le Conseil municipal, par 30 voix Pour, 1 voix Contre et 1 Abstention, décide de céder au garage Gillotin le véhicule Land Rover au prix de 9 000€.

### **FOURNITURE DE CARBURANT : APPEL D'OFFRES - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés ainsi que tous les documents s'y rapportant. relatif à la fourniture en carburant des véhicules du parc automobile de la ville comme suit :

Lot n°1 - Fourniture de carburant au moyen de carte accréditive à la société TOTAL MARKETING SERVICES sise,24 Cours Michelet - La défense 10 - 92069 LA DEFENSE CEDEX.

Lot n° 2 - Fourniture de carburant en vrac à la société PILLIAS ENERGIE - ZI - 5 Avenue des Grenots - 91150 ETAMPES.

### **PRESTATIONS D'ASSURANCE – LOT N°3 – FLOTTE AUTOMOBILE : SIGNATURE D'UN AVENANT N°1**

Le Conseil municipal, par 31 voix Pour et 1 voix Contre, autorise Monsieur le Maire à signer un avenant au marché de prestations d'assurances, lot n°3 Flotte automobile portant le montant de la prime annuelle à la somme de 57.922 €/TTC, et à signer tous les documents s'y rapportant.

### **ORGANISATION ET ENCADREMENT DE CLASSES D'ENVIRONNEMENT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015 : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés ainsi que tous les documents s'y rapportant, relatif à l'organisation et l'encadrement des classes environnement pour l'année scolaire 2014/2015, de la ville comme suit :

Lot n°1 – Classe de Mer à la société AD PEP91 sise, 16 rue Thibaud de Champagne – 91 090 LISSES.

Lot n° 2 – Classe de Mer et Cirque à la société AD PEP91 sise, 16 rue Thibaud de Champagne – 91 090 LISSES.

Lot n° 3 – Classe Mer et Théâtre à la société AD PEP91 sise, 16 rue Thibaud de Champagne – 91 090 LISSES.

Lot n° 4 – Classe de neige à la société AD PEP91 sise, 16 rue Thibaud de Champagne – 91 090 LISSES.

### **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DIVERS ET D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX - APPEL D'OFFRES - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le Conseil municipal, par 31 voix Pour et 1 Abstention, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés relatif aux travaux d'aménagement divers et d'entretien des bâtiments communaux avec les sociétés, retenues à l'issue de la procédure d'appel d'offres ouvert lancée en application des articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics, en vue de la finalisation d'un marché à lots et à bons de commande et à signer tous les documents s'y rapportant et désignées comme suit :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Votants</i>
1	Terrassement - Gros œuvre - Maçonnerie	JP GILLARD 51 rue des Mares 91530 SAINT CHERON	4 voix <b>POUR</b> 1 Abstention
2	Couverture - Charpente	SCHNEIDER 3 rue Pasteur 91178 VIRY CHATILLON	4 voix <b>POUR</b> 1 Abstention
3	Menuiseries PVC Aluminium et vitrerie	SAM + 5 rue Nicéphore NIEPCE 9142 91420 MORANGIS	4 voix <b>POUR</b> 1 Abstention
4	Menuiserie Bois et vitrerie	MENUISERIES FCD ZA DU PLATEAU 132/162 rue Julian GRIMAU	4 voix <b>POUR</b> 1 Abstention

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Votants</i>
		94400 VITRY SUR SEINE	
5	Métallerie - Serrurerie	SAM + 5 rue Nicéphore NIEPCE 9142 91420 MORANGIS	4 voix <b>POUR</b> 1 Abstention
6	Etanchéité	SCHNEIDER 3 rue Pasteur 91178 VIRY CHATILLON	4 voix <b>POUR</b> 1 Abstention
7	Electricité, chauffage électrique, courant faible	SEGE 9 Avenue des Grenots 91150 ETAMPES	4 voix <b>POUR</b> 1 Abstention
8	Plomberie, chauffage VMC, climatisation	LE MAIRESPACE 25 rue de VALENTON 94015 CRETEIL CEDEX	4 voix <b>POUR</b> 1 Abstention
11	Clôtures	DOYEN 48 AV. DE PARIS 916701 ANGERVILLE	4 voix <b>POUR</b> 1 Abstention
12	Nettoyage des vitreries	PRONET NETTOYAGE 26 Avenue Frédéric LOUIS 91150 ETAMPES	4 voix <b>POUR</b> 1 Abstention
13	Occultation	SOS RIDEAUX 1015 Avenue du Maréchal JUIN ZI VAUX LE PENIL 77000 MELUN	4 voix <b>POUR</b> 1 Abstention

#### **EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDEO-PROTECTION URBAINE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL : AUTORISATION DE DEPOSER LE DOSSIER PREFERECTORAL**

Le Conseil municipal, par 28 voix Pour, 2 voix Contre et 2 abstentions, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation d'un système de vidéo-protection auprès du préfet de l'Essonne et l'autorise à signer tous les actes y afférents.

#### **REPONSE A APPEL A PROJETS DU CONSEIL GENERAL 2014 – PANIER DE SCIENCES**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ensemble des actions qui le compose, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil général et autres partenaires financiers, certifie la prise en charge, par la commune, du solde des opérations en cas de défaillance des éventuels co-financeurs et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

*Plan de financement action 2014 « Panier de sciences »*

DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT TTC
LISTE DES DEPENSES		LISTE DES SUBVENTIONS DEMANDEES	
Coût de l'action	4575,97 €	Conseil Général Ville d'Etampes	2745,58€ 1830,39€
<b>TOTAL</b>	<b>4575,97 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4575,97 €</b>

**SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2014**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de se prononcer sur la répartition des subventions à accorder aux associations, conformément à la proposition figurante dans le tableau ci-dessous.

ASSOCIATION	SUBVENTION
Palmed France Aide à l'hébergement de chirurgiens en formation pendant une durée d'1 mois	2 000€
Compagnie de la Juine Subvention de fonctionnement 2014	300€
Maison d'Accueil Spécialisée « La Beauceraie » Aide à la mise en place d'un projet thérapeutique « Zoothérapie »	2 000€
<b>TOTAL</b>	<b>4 300 €</b>

**EXONERATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT POUR LES CONSTRUCTIONS D'ABRI DE JARDIN SOUMIS A DECLARATION PREALABLE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'exonérer en totalité, de la part communale, la taxe d'aménagement sur les abris de jardin soumis à déclaration préalable, et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**CONTRAT DE BASSIN DE LA JUINE 2014-2018**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de Contrat de bassin de la Juine 2014 – 2018 à conclure entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Conseil Régional d'Ile-de-France, le Conseil Général de l'Essonne et les communes et intercommunalités du bassin et autorise Monsieur le Maire à signer ledit Contrat au nom de la commune d'Etampes, y compris avec les modifications mineures qui pourraient intervenir en cours de finalisation et les avenants éventuels.

**CESSION DU TERRAIN SITUE 44 ET 46 PROMENADE DE GUINETTE**

Le Conseil municipal, par 25 voix Pour, 2 voix Contre et 2 abstentions, approuve le principe de cession du terrain situé au 44 et 46 rue Promenade de Guinette et décide de lancer un appel à candidature pour la vente de ce terrain conformément au cahier des charges.

**CESSION DU TERRAIN SITUE 38 RUE DU MOULIN A TAN**

Le Conseil municipal, par 28 voix Pour, 2 voix Contre et 2 abstentions, approuve le principe de cession du terrain situé 38 rue du Moulin à Tan, et décide de lancer un appel à candidature pour la vente de ce terrain conformément au cahier des charges.

**OPERATION D'AMENAGEMENT DU SECTEUR NORD BOIS BOURDON : LOI SUR L'EAU**

Le Conseil municipal, par 30 voix Pour et 2 voix Contre, a émis un avis favorable au dossier d'enquête publique et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

## **TRANSFERT DES BIENS IMMOBILIERS DES COLLEGES JEAN-ETIENNE GUETTARD ET DU PLATEAU DE GUINETTE AU PROFIT DU DEPARTEMENT**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de transférer à titre gratuit les biens immobiliers des collèges de Guinette et de Jean-Etienne GUETTARD au profit du Conseil général, conformément aux limites de propriété qui seront préalablement définies par le géomètre, dit que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge du Conseil général, autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, l'acte authentique et tous les actes afférents et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

## **ECHANGE DES PARCELLES CHEMIN DE BAS CANAL SECTIONS AT 147 ET AT 148 DENOMINATION DES VOIES : QUARTIER SAINT-MICHEL**

Le Conseil municipal, par 30 voix Pour, 1 voix Contre et 1 Abstention, approuve le principe d'échange de terrain situé à la « Fosse Gambier » entre la Ville d'Etampes et la SCI LUIS représentée par Monsieur LUIS :

- Cession de la parcelle section AT n° 147 pour 92 m<sup>2</sup> au profit de la Ville
- Cession de la parcelle section AT n° 148 pour 14 m<sup>2</sup> au profit de Monsieur LUIS

autorise Monsieur le Maire à signer les promesses de vente, les actes authentiques et tous les actes afférents, dit que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la Ville et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

## **DENOMINATION DE VOIES : QUARTIER SAINT MICHEL**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la dénomination des nouvelles voies : Rue Olivier LEFEBVRE, rue René CHASSELOUP, rue Jean COUREAU, rue Albert DERANCOURT pour le quartier Saint Michel, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires, dit qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise aux administrations qui figurent en annexe, et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

## **PLAN LOCAL D'URBANISME : PRESCRIPTION DE LA REVISION GENERALE MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Le Conseil municipal, par 30 voix Pour, 1 voix Contre et 1 Abstention, décide de prescrire la révision générale du PLU en application de l'article L.123-13 du code de l'urbanisme, décide de lancer une consultation pour choisir un cabinet d'études pour l'assistance, le conseil et les études à la révision générale du PLU, autorise Monsieur le Maire à signer tout acte qui serait nécessaire pour assurer la conduite de la procédure de révision générale du PLU et notamment à signer le contrat avec le bureau d'études qui sera chargé de réaliser les études nécessaires à la réalisation du PLU, les modalités de concertation en vertu de l'article 300-2 du Code de l'urbanisme associant les habitants, et toutes personnes concernées pendant toute la durée du projet selon les modalités suivantes :

- o Affichage en mairie ;
- o Parution d'informations régulières dans le bulletin municipal et sur le site internet,
- o Mise à disposition en mairie de documents présentant le projet de révision générale du PLU ;
- o Organisation de réunions publiques avec les habitants lors des étapes clés de l'élaboration du PLU. Elle sera annoncée par voie d'affichage en mairie, dans les espaces de proximité, sur le site internet de la commune et dans la presse locale ;
- o A l'issue de la concertation, Monsieur le Maire en dressera le bilan au regard des observations émises. Il le présentera devant le Conseil municipal qui en délibérera ;

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une dotation auprès de l'Etat, pour les dépenses liées à la révision du PLU, conformément à l'article L.121-7 du Code de l'Urbanisme, dit que les crédits nécessaires au financement seront inscrits au budget communal et qu'en application de l'article L.121-4 et L.123-6 et suivant le Code de l'urbanisme, la présente délibération sera transmise :

- o Au Préfet de l'Essonne,
- o Monsieur le Président du Conseil Régional d'Ile de France et
- o Monsieur le Président du Conseil Général de l'Essonne ;

- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers,
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture
- Au Président de la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne, ainsi qu'aux présidents d'EPCI limitrophes,
- Monsieur le Président du Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF)
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'aménagement et l'entretien de la rivière de la Juine et de ses affluents ;
- Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Elimination des Déchets et des Ordures Ménagères ;
- Aux Maires des communes limitrophes de la commune d'Etampes.

Dit qu'en application des dispositions des articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Mairie d'Etampes \_ Place de l'Hôtel de ville \_ 91150 Etampes, durant un mois et d'une parution dans un journal diffusé dans le département et que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Mairie d'Etampes et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération ;

**MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT**

Le Conseil municipal, par 28 voix Pour et 4 Abstentions, décide le réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat, l'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense, une réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

**MOTION : OPPOSITION A L'IMPLANTATION DU CENTRE DE STOCKAGE DE DECHETS ULTIMES SUR LA COMMUNE DE SAINT-ESCOBILLE – REAFFIRMATION DE LA POSITION DE COMMUNE D'ETAMPES**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, réitère son opposition à la création d'un centre d'enfouissement technique à Saint Escobille.

**MOTION : ETAMPES DEFEND LE PRINCIPE D'EGALITE DES CHANCES A L'ECOLE POUR TOUS! ETAMPES EXIGE LE MAINTIEN DU DISPOSITIF ACTUEL DE L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF POUR TOUS LES ENFANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES !**

Le Conseil municipal, par 28 voix Pour et 4 Abstentions, réaffirme avec force son attachement à l'Ecole de la République et à tous ses principes fondamentaux, refuse avec énergie la remise en question du dispositif actuel de l'accompagnement éducatif, s'oppose à toutes les initiatives génératrices d'inégalité entre ses enfants et ses quartiers et exige de l'Education nationale le respect du principe d'égalité des chances à l'école pour tous.